



Pourquoi développer la pratique du vélo ?



Le transport : émetteur de gaz à effet de serre

- ➡ le 1^{er} émetteur de CO₂, avec 31 % des émissions françaises de GES (l'état de l'environnement en France, rapport 2019)
- ➡ 32 % de la consommation d'énergie finale en France en 2019
- ➡ une des principales sources de pollution de l'air

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité (voir illustration au verso). Cependant en Seine et Marne, uniquement 1 % des déplacements quotidiens sont effectués à bicyclette alors que 63,4% des ménages possèdent au moins un vélo (Enquête Global Transport 2010).

De nombreux trajets pourraient être effectués à vélo sachant qu'en Île-de-France, près de 2/3 des déplacements font moins de 3 kilomètres (nouvelle enquête globale transports, 2020).

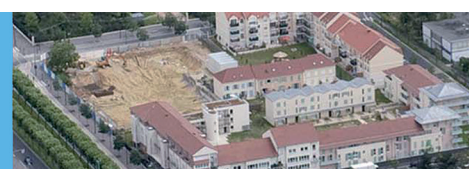
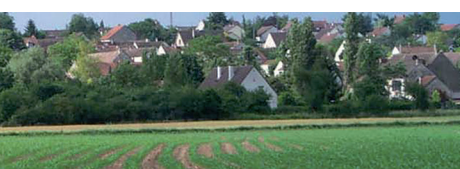


Entre 1 et 6 kilomètres le vélo reste le mode de déplacement le plus compétitif :
une importante partie des déplacements sont intracommunaux en Île-de-France,
un déplacement sur deux reste à l'intérieur d'une même commune (enquête du STIF en 2012).

- ➡ Le 14 septembre 2018, le Premier ministre a officiellement présenté le **Plan vélo** dont l'ambition est de tripler la part de ce mode de déplacement pour atteindre 9 % en 2024.

Aujourd'hui, de nombreux dispositifs de financements sont disponibles pour développer la pratique du vélo en Seine-et-Marne :

- ⊖ le **fonds national « mobilités actives »** d'un budget de 350 millions d'euros sur 7 ans, a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Il fait l'objet d'un ou deux appels à projets chaque année.
- ➡ **En Seine et Marne, 8 porteurs de projets ont été lauréats et ont pu bénéficier d'un montant total de subventions de 2,4 millions d'euros.**
 - ⊖ la **dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)** doté d'un fonds de 500M€ sur 5 ans dédié à « développer les infrastructures en faveur de la mobilité » ;
 - ⊖ le **Plan Vélo Régional**, 100 M€ d'aides pour financer les projets d'aménagements cyclables pouvant couvrir de 25% à 50% du projet ;
 - ⊖ l'**ADEME** finance des études, schémas directeurs et expérimentations de service ;
 - ⊖ la **Banque des territoires** peut aider les collectivités à financer des aménagements cyclables via des prêts.
- ➡ Les sites aides.francemobilites.fr et aides-territoires.beta.gouv.fr permettent également, de retrouver l'ensemble des aides nationales et régionales



TOP 5

des raisons
pour lesquelles
le vélo
est le roi de
la mobilité :



Il allonge la durée de vie



30 minutes de vélo par jour
limite les maladies
(risques cardio-vasculaires,
diabète, cancer, stress, etc.)

Il est plus sûr



Les cyclistes ont
10 fois moins de risque
d'être blessés
qu'en voiture.

Il ne pollue pas



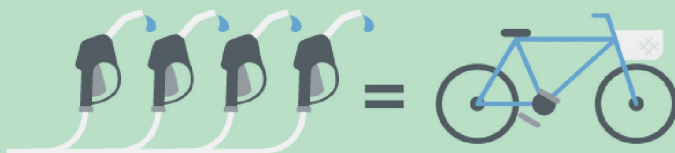
Rouler à vélo permettrait
d'économiser 650 kg de
CO₂ par personne/ an.
Soit l'équivalent d'une
télévision LCD allumée
162 jours non-stop.

Il est plus rapide

À vélo, sur un trajet
de 3 km, on met
moins de temps
qu'en voiture,
stationnement
compris.



Il est moins cher



4 pleins d'essence = 265 €
soit le prix d'un
vélo neuf.

Faire 10 km par jour revient
à 100 €/an à vélo
vs 1000 €/an en voiture.

Top bonus



1 place de stationnement =
10 places de vélo.



Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Service énergies, mobilités et cadre de vie
288 rue Georges Clemenceau - Parc d'activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Tél. : 01.60.56.71.71

